

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 novembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°9

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH, M. Jérémy NOVAIS par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BOUYOU, Mme Christèle COURSAT par M. Bernard COMBES, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Régie de recettes Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle - Modification du tarif de vente pour quatre articles et rajouts d'ouvrages

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération du 6 décembre 2022 fixant les tarifs des produits en vente à la boutique dans le cadre de la régie de recettes de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle,
- Considérant qu'il convient de revoir le prix de quatre articles afin de favoriser les ventes,
- Considérant, pour répondre à la demande des visiteurs, qu'il convient de rajouter à la vente un ouvrage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Décide de modifier les tarifs de vente des quatre articles suivants mis en vente dans le cadre de la régie de recettes de la Cité de l'accordéon et des patrimoines :

- **Carnets** (collection Marianne Peter bleu / marron / noir / rouge) : stock restant : 90
Prix de vente initial 14 euros / prix revu : 8 euros
- **Carnet griffé au logo de la cité** : stock restant 176
Prix de vente initial : 12 euros / prix revu : 6 euros
- **Tote bag avec logo de la cité** - stock restant : 474
Prix de vente initial : 12 euros / prix revu : 8 euros
- **Badges**
Prix de vente initial 4,50 euros / prix revu 2 euros.

2 - Décide de mettre en vente l'ouvrage suivant :

- *Tulle, Enquête sur un massacre : 9 juin 1944*, Fabrice Grenard – 5 exemplaires – prix de vente 11 €

3- La recette en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 NOV. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 06 NOV. 2024

DB - 05/11/2024